Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Affiché le
ID : 056-215601493-20230123-D2023_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-12

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt-trois
Le 23 Janvier 2023
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session d'urgence
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 Janvier 2023

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mmes GUIHO, VAUGRENARD, M. GALUDEC, Mmes BOCENO, SAVARY, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, DESVACHEZ, METAIRIE, Mme LAUNAY

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, LE CORRE, THILLAYE, M. JEGO

SECRÉTAIRE : M. Morgan METAIRIE

Madame LAFAURIE-LE DIVELLEC a donné procuration à Madame BLANCHARD
Madame LE CORRE a donné procuration à Madame BOUIT
Madame THILLAYE a donné procuration à Monsieur LOYER
Monsieur JEGO a donné procuration à Monsieur BEILLON

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023 – AJOUT CANTINE A 1 EURO

Vu la délibération du 21 novembre 2022 relative aux tarifs communaux 2023 ;
Suite à l'adoption des tarifs communaux 2023 par délibération du 21 novembre 2022, il convient d'ajouter le dispositif cantine à 1€uro dans la grille des tarifs du restaurant scolaire, notamment en distinguant le temps scolaire du temps non scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

➢ **modifie** les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2023

	Tarifs 2023
A.LS.H. (suivant quotient familial)	
• **Journée**	
→ QF – de 650 €	8,90 €
→ QF de 651 à 1 000 €	9,90 €
→ QF de 1 001 à 1 250 €	10,90 €
→ QF + de 1250 €	11,90 €
→ Commune non conventionnée	57,75 €
• **Demi-journée**	
→ QF – de 650 €	4,60 €
→ QF de 651 à 1 000 €	5,00 €
→ QF de 1 001 à 1250 €	5,50 €
→ QF + de 1250 €	6,00 €
→ Commune non conventionnée	28,93 €
• **Repas**	
→ Commune non conventionnée	6,70 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Affiché le
ID : 056-215601493-20230123-D2023_12-DE

	Tarifs 2023
A.LS.H. (suivant quotient familial)	
• **Forfait 5 jours avec repas**	
→ QF – de 650 €	57,35 €
→ QF de 651 à 1 000 €	62,60 €
→ QF de 1 001 à 1250 €	67,90 €
→ QF + de 1250 €	73,15 €
→ Commune non conventionnée	318,15 €
• **Forfait 4 jours avec repas**	
→ QF – de 650 €	45,88 €
→ QF de 651 à 1 000 €	50,11 €
→ QF de 1 001 à 1250 €	54,32 €
→ QF + de 1250 €	63,65 €
→ Commune non conventionnée	254,52 €
PERISCOLAIRE (suivant quotient familial)	
Accueil du matin et du soir - Tarif au ¼ d'heure	
→ QF – de 650€	0,33 €
→ QF de 651 à 1 000 €	0,34 €
→ QF de 1 001 à 1 250 €	0,35 €
→ QF + de 1 250 €	0,36 €
→ Tarif du ¼ d'heure après la fermeture	6,00 €
Goûter	
→ Goûter obligatoire	0,55 €
Restaurant Scolaire – Hors temps scolaire : Mercredi et vacances Tarif repas	
→ QF – de 650€	3,57 €
→ QF de 651 à 1 000 €	3,62 €
→ QF de 1 001 à 1 250 €	3,68 €
→ QF + de 1 250 €	3,73 €
→ Repas imprévu	6,70 €
→ Repas adulte (réservé personnel communal et intervenants extérieurs dans les écoles et au service enfance, personnes âgées)	6,70 €
Restaurant Scolaire – Temps scolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) ⇨ **Dispositif 1 euro – Tarif repas**	
→ QF – de 650€	1,00 €
→ QF de 651 à 1 000 €	1,00 €
→ QF de 1 001 à 1 250 €	3,68 €
→ QF + de 1 250 €	3,73 €
→ Repas imprévu	6,70 €
→ Repas adulte (réservé personnel communal et intervenants extérieurs dans les écoles et au service enfance, personnes âgées)	6,70 €

ESPACE JEUNES (suivant quotient familial)

TARIFS 2022	Cotisation *(*)*	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
QF – de 650€	4,50 €	2,80 €	4,55 €	6,55 €	9,05 €
QF de 651 à 1 000 €	5,00 €	3,05 €	5,05 €	7,05 €	9,55 €
QF de 1 000 à 1 250 €	5,50 €	3,55 €	5,55 €	7,55 €	10,05 €
QF + de 1 250 €	6,00 €	4,05 €	6,05 €	8,05 €	10,55 €
→ Hors communes	10,50 €	4,55 €	6,55 €	8,55 €	11,05 €

(*) y compris adhésions en cours d'année.